



Non respect de mon contrat de travail par mon employeur

Par **PATELI**, le **23/08/2009** à **01:38**

Bonjour,

J'ai un contrat en CDI à temps partiel de secrétaire comptable dans un chantier d'insertion depuis février 2008. Pour ce poste je devais bénéficier d'une formation Ciel Compta et Ciel Paye. Par ailleurs un nouvel ordinateur avait été commandé pour moi. Les fonds nécessaires à la création de mon poste (30000 €)ont été versés par la Région Lorraine , plus les fonds pour ma formation et l'achat d'un nouvel ordinateur. Mais le directeur qui m'a fait ce contrat a démissionné.

La dirigeante actuelle n'a pas respecté les engagements pris par l'ancien directeur.

De plus on m'impose des heures complémentaires qui ne sont pas rémunérées

J'envisage un recours au Consei des Prud'hommes me le conseillez vous ?

Salutations respectueuses

PATELI

Par **Visiteur**, le **23/08/2009** à **07:48**

bonjour,

[citation]J'envisage un recours au Consei des Prud'hommes me le conseillez vous ? [/citation]

si vous avez la preuve que les heures complémentaires ont été demandées par la direction...

en premier une lettre recommandée à votre employeur lui demandant de régulariser vos heures complémentaires sinon référé aux prud'hommes.

[fluo]pour les formations et l'achat de l'ordi...[/fluo]

je laisse la place à mes collègues...(vu que les fonds ont été versés et non utilisés pour vous)...